



Espace Danse "Les Scyignes"

REGLEMENT 2024-2025

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de la présente note, relative à notre règlement intérieur.

Il sera demandé à chaque élève de respecter les consignes suivantes :

- **arrivée** en tenue de cours dans la mesure du possible
- **les cheveux** doivent être attachés
- **tenue de cours** correcte exigée (voir avec le professeur)
- **la participation** des élèves aux différentes manifestations organisées par l'Ecole est demandée, cependant, en cas d'absences répétées et non justifiées, elle peut être remise en cause par le professeur
- **l'assiduité** est signe de respect pour le professeur et le groupe ; merci de signaler une absence éventuelle, par mail (lescygnes@wanadoo.fr) ou SMS (06 14 49 77 64)
- **des photos** de l'élève, individuelle ou en groupe, peuvent être utilisées dans le cadre strict de la communication de l'école (programme et affiche gala ; vidéo, site Internet, encart journaux). Les parents ne souhaitant pas voir la photo de leur enfant publiée doivent nous le signaler expressément.
- **les professeurs** restent seuls responsables du déroulement et de la pratique de leurs cours
- **il est interdit de fumer** dans les locaux de même que **le respect** de l'ordre et de l'hygiène est exigé
- **tous les objets personnels sont sous la responsabilité de l'élève**. Il est préférable de ne pas avoir de bijoux, argent...
- **les portables** doivent être arrêtés pendant les cours
- **l'accès à la salle** est strictement réservé aux professeurs et à leurs élèves, afin de ne pas perturber les cours et gêner les personnes qui se déshabillent. Il est indispensable de prendre rendez-vous avec le professeur si vous souhaitez le rencontrer.
- **Sécurité** : L'Ecole de danse décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte. Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires. La sécurité des élèves en dehors des heures de cours et hors de la salle de danse est laissée à la responsabilité des parents.
Nous remercions les parents d'attendre à l'extérieur ou dans l'entrée.
- **le stationnement** est interdit dans l'enceinte de l'Ecole.

En cas d'arrêt en cours d'année pour quelque raison que ce soit, la cotisation ne sera pas remboursée et restera due.

Merci à tous de bien vouloir respecter ces règles qui faciliteront les tâches de chacun.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous joindre au 06 14 49 77 64 et lescygnes@wanadoo.fr.

La Présidente,
Marie Prévot